FICHE PROJET LEADER
HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation d'un ancien collège pour le regroupement des écoles en centre-bourg
MAÎTRE D'OUVRAGE	Nom de la structure demandeuse : Commune de La Chaise Dieu Statut juridique : Commune, Collectivité locale, statut public Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habitants) : 12 salariés, 1 511 000 € de budget annuel, 645 habitants Représentant légal : Armelle SAVINEL, Maire Adresse : Mairie – 4, Rue Saint Esprit 43160 LA CHAISE DIEU Téléphone : 04 71 00 01 57 Adresse e-mail : ldcmairie@wanadoo.fr Numéro SIRET : 214 300 485 00015 Numéro de TVA : FR 17214300485 Numéro Dossier PDA : 00321020
LOCALISATION DU PROJET	15, Avenue de la Gare, Centre-Bourg, Commune de La Chaise Dieu, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
OBJECTIFS	- Valoriser le potentiel foncier en accueillant des projets de services stratégiques en centre-bourg susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire - Inciter à la réaffectation de locaux vacants sur des nouveaux usages au travers de projets structurants
DESCRIPTION	La commune de la Chaise Dieu se situe à 1 000 mètres d'altitude sur un plateau granitique, au Nord du département, le village est blotti autour de sa magnifique Abbatiale Saint-Robert. La Chaise-Dieu est riche d'une histoire millénaire en témoigne son magnifique patrimoine bâti. Actuellement, l'école maternelle est localisée dans le centre-bourg mais l'école primaire est située au village de vacances à 1,5 km. Pour des raisons pédagogiques, il est évident qu'un seul lieu permet d'être plus efficace et plus cohérent, il y a également un enjeu économique, moins de personnel, entretien d'un seul bâtiment, pas de transport entre les deux sites ainsi qu'un intérêt stratégique de revitalisation du centre-bourg. Ainsi, en 2020, le conseil municipal a décidé de regrouper les activités scolaires et la bibliothèque sur un même lieu. Pour cela, la Commune de la Chaise Dieu souhaite réhabiliter l'ancien collège privé, inutilisé depuis de nombreuses années et qui permet ce regroupement dans les meilleures conditions possibles. Ce projet d'envergure permettra de disposer de 3 classes, d'une cantine et d'une bibliothèque. Cette opération d'aménagement de ce bâtiment vacant permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de La Chaise Dieu et d'attirer de nouvelles populations. Cette réhabilitation permettra la reconquête de ce bâti vacant et une revalorisation du centre-bourg de La Chaise Dieu.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 10/03/2025 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027	
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	**Description**	**Montant HT**
	Etudes et Maîtrise d'œuvre	*109 600.00 €*
	Désamiantage / Démolition	*59 836.00 €*
	Gros œuvre	288 566.39 €
	Charpente couverture	155 500.00 €
	Façades	65 000.00 €
	Métallerie	26 290.50 €
	Menuiseries extérieures	131 896.62 €
	Menuiseries intérieures	33 391.80 €
	Plâtrerie peinture plafond	176 000.00 €
	Sols minces Carrelage Faïence	96 735.00 €
	Ascenseur	19 500.00 €
	Electricité	100 255.58 €
	Chauffage Plomberie	182 946.87 €
	Aménagements extérieurs + VRD	*35 656.49 €*
	TOTAL	**1 481 175.25 €**
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	***1 276 082.76 €***

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	**Financeur**	**Montant HT**	**Etat d'avancement**
	LEADER Haute-Loire	**68 000.00 €**	**Subvention sollicitée**
	Région Auv Rh Alpes	188 156.89 €	Subvention sollicitée
	Etat DSIL 2021	584 479.11 €	Arrêté du 13/07/2021
	Département CAP 43	50 210.96 €	CP du 12/05/2025
	TOTAL Aides Publiques	**890 846.96 €**	**69 %**
	Autofinancement	340 728.68 €	31 %
	TOTAL Financement	**1 287 747.49 €**	**100 %**

RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION
FA n°1 – Territoire attractif – Centres-Bourgs - AAP 1.1

Critères de sélection	**Items de qualification**	**Eléments de réponse** ***Proposition : 85/100***	**Pondération AAP 1.1** ***(Si item validé, la note max est attribuée)***
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	*Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement*	*Pas d'éléments repérés*	*0/5*
	Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg	Le projet permettra de rénover un bâtiment en mauvais état en centre-bourg. L'accueil de nouveaux services renforcera l'attractivité du bourg.	**25/25**
	Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers	Le projet permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil et permettra la création de nouveaux services aux usagers.	**10/10**
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	*Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire*	*Pas d'éléments repérés*	*0/5*
	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)	*Pas d'éléments repérés*	*0/5*
	Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)	Le projet a été co-construit avec les services, utilisateurs de cet équipement.	**20/20**
Empreinte environnementale : Contribution à la transition écologique et énergétique	*Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,…)*	Ce projet permet de réutiliser un bâtiment existant et participe ainsi à la réhabilitation de bâtiments vacants en centre-bourg	**10/10**
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	La commune souhaite faire le choix de matériaux qui répondent à la durabilité et à la performance énergétique pour la rénovation de ce bâtiment.	**15/15**

	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Le projet va engendrer la valorisation des ressources locales puisque les devis de travaux ont été demandés en priorité aux entreprises locales.	**5/5**

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		10/03/2025	RDD PDA Région
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		12/02/2026
	- La Commune de La Chaise Dieu a délibéré le 03/07/2025 en Conseil Municipal pour valider le plan de financement prévisionnel et le lancement de l'opération. Une nouvelle délibération a été prise au cours du Conseil Municipal du 30/01/2026 pour retenir les entreprises choisies. - La Commune de La Chaise Dieu a formalisé un projet au stade Avant-Projet Définitif en date du 30/04/2025. Le lot Désamiantage / Démolition a déjà été notifié à l'entreprise retenue. Une consultation des entreprises pour le reste des travaux a été lancée à l'automne 2025. Le CM du 30/01/2026 a délibéré sur les entreprises retenues. Les travaux ont démarré. Le bâtiment devrait être livré en janvier 2028.		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		01/06/2026
	- L'Etat intervient dans le cadre de la DSIL 2021 « Plan de Relance » à hauteur de 619 657 € sur une assiette présentée de 1 352 886 € par le biais d'un arrêté en date du 13/07/2021. - Le Département de Haute-Loire intervient dans le cadre du CAP 43 à hauteur de 52 000 € sur une assiette retenue de 1 321 550 €. Le dossier a été validé au cours de la Commission Permanente du 12/05/2025. - La Région Auvergne Rhône Alpes a été sollicitée dans le cadre du Pacte Haute-Loire à hauteur de 220 000 € sur une assiette présentée de 1 505 682 €. Un arbitrage favorable a été rendu. Le dossier est à présent complet et devrait pouvoir être étudié à la CP du 25/09/2026. - L'Etat a été sollicité dans le cadre du Fonds Vert sur la mesure Rénovation énergétique de bâtiments publics à hauteur de 65 570 € sur une assiette présentée de 1 489 585 €. Le dossier déposé le 27/05/2025 est en cours d'examen. Il a été re-déposé par la Commune en 2026. Le 26/06/2026, la Préfecture a précisé qu'il n'y aurait pas de Fonds Vert mobilisable sur ce dossier car l'intervention de l'Etat sur le projet dépasse les 30 %. - Le programme ACTEE 3 a été mobilisé via la CAPEV sur les frais de maîtrise d'œuvre et n'entre donc pas dans l'assiette éligible au titre du LEADER. - Compte-tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026.		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITÉ DES FINANCEURS			68 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SÉLECTION RETENUE			/100